

Jean-François CLÉDEL, Président de la CCI Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'Article R 712-13 du Code du Commerce,  
Vu l'Article 2.2.5 du Règlement intérieur de la CCI Nouvelle-Aquitaine,

Décide :

En complément de la délégation accordée le 21 avril 2017,

Sur proposition de Benoît CUISINIER-RAYNAL Directeur Général de la CCI Nouvelle-Aquitaine,  
d'accorder la délégation de sa signature à **Christine GUÉRIN**, Directrice des Ressources Humaines, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat, pour les actes suivants :

- **CDD : Correspondance relative à la gestion de la fin d'un CDD, rupture amiable ou rupture anticipée.**
- **Stagiaires : conventions de stage.**
- **Modification des conditions de travail : changement de temps de travail, passage au forfait jours, mobilité fonctionnelle, mobilité géographique.**
- **Congés spéciaux : autorisations congé parental et tous types de congés (cf articles 27 à 28 du Statut du personnel).**
- **Rupture de la relation de travail : décision de non titularisation, ou rupture du stage probatoire, confirmation démission ou départ à la retraite.**
- **Sanctions disciplinaires : notification d'avertissement.**
- **Contrat de travail (uniquement pour les CDD).**

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Le Délégant,

Le Délégataire,

  
Jean-François CLÉDEL

Christine GUÉRIN  


## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

CONSENTIE A LA DIRECTRICE  
DES RESSOURCES HUMAINES  
PAR LE PRESIDENT

Jean-François CLÉDEL, Président de la CCI Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'Article R 712-13 du Code du Commerce,  
Vu les Articles 41 et 46 du Règlement intérieur de la CCI Nouvelle-Aquitaine,

Décide :

Sur proposition de Benoît CUISINIER-RAYNAL Directeur Général de la CCI Nouvelle-Aquitaine,  
d'accorder la délégation de sa signature à **Christine GUÉRIN**, Directrice des Ressources Humaines, en  
tant que délégué 1 à compter de ce jour et pour la durée de son mandat, pour les actes suivants :

- Engagement des dépenses relatives au fonctionnement de la CCI Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de 5 000 € TTC pour ce qui concerne le pôle « Ressources Humaines »,
- Attestations sociales et certificats de travail,
- Correspondance relative à la gestion de la fin d'un CDD,
- Entretiens préalables : Sanctions disciplinaires, licenciements, cessations d'un commun accord de la relation de travail.

Fait à Bordeaux, le 21 avril 2017

Le Délégué,

Le Déléguée,

  
Jean-François CLÉDEL

Christine GUÉRIN



Jean-François CLÉDEL, Président de la CCI Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'Article R 712-13 du Code du Commerce,

Vu l'Article 2.2.5 du Règlement intérieur de la CCI Nouvelle-Aquitaine,

Décide :

En complément de la délégation accordée le 21 avril 2017,

Sur proposition de Benoît CUISINIER-RAYNAL Directeur Général de la CCI Nouvelle-Aquitaine, d'accorder la délégation de sa signature à Nancy GIRAUDEAU, Secrétaire Générale, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat, pour les actes suivants :

- **Entretiens préalables : Sanctions disciplinaires, licenciements, cessations d'un commun accord de la relation de travail**

Fait à Bordeaux, le 1er octobre 2018

Le Délégant,

  
Jean-François CLÉDEL

Le Déléataire,

  
Nancy GIRAUDEAU

Jean-François CLÉDEL, Président de la CCI Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'Article R 712-13 du Code du Commerce,  
Vu l'Article 2.2.5 du Règlement intérieur de la CCI Nouvelle-Aquitaine,

Décide :

Sur proposition de Benoît CUISINIER-RAYNAL Directeur Général de la CCI Nouvelle-Aquitaine,  
d'accorder la délégation de sa signature à **Aurélie PLANET**, Responsable Ressources Humaines, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat, pour les actes suivants :

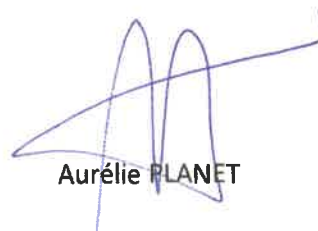
- **Entretiens préalables : sanctions disciplinaires, licenciements, cessations d'un commun accord de la relation de travail**

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Le Délégant,

  
Jean-François CLÉDEL

Le Déléataire,

  
Aurélie PLANET